



# DÉCLARATION

## ***Tous et Toutes dans l'action le jeudi 28 juin 2018***

L'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO apportent leur soutien à tous les salariés mobilisés pour la défense de leurs droits et l'aboutissement de leurs revendications et plus particulièrement au combat exemplaire des cheminots.

Elles saluent les salariés du Social, médico-social dans la protection de l'enfance, le handicap et ceux dans l'Aide à Domicile, qui résistent et combattent, comme dans l'Eure et Loir (28), l'Indre-et-Loire (37), la Loire (42), le Loiret (45), le Maine-et-Loire (49), le Nord (59), le Puy de Dôme (63).

Elles invitent l'ensemble de leurs syndicats à organiser des assemblées générales dans tous les établissements et à faire de la journée du 28 juin 2018 une grande journée de revendications et de mobilisation.

Elles décident pour se faire d'appeler à la grève et revendiquent :

- L'augmentation générale des salaires, minima sociaux et pensions ;
- Le financement à hauteur des besoins des établissements et services sociaux médico-sociaux, qui nécessite pour l'aide à domicile un tarif au minimum de 25 euros de l'heure d'intervention et dans les EHPAD « un agent ou un salarié par résident » ;
- L'arrêt des appels à projets, l'abandon du programme de tarification SERAFIN-PH et le maintien de tous les emplois avec l'embauche immédiate des personnels diplômés nécessaires afin de garantir toutes les missions de Service Public ;
- Le retour à l'opposabilité des Conventions Collectives et accords d'entreprises ;
- Le retour aux principes de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur les seules cotisations sociales avec l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales et de la Contribution Sociale Généralisée ;
- L'accès à l'élévation de la qualification pour toutes et tous les salariés et le maintien de tous les diplômes et titres nationaux du secteur ;
- Le maintien et l'amélioration des conventions collectives ;
- L'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron-Pénicaud et de toutes les lois régressives dans la Santé (HPST, loi Santé).

**Le 28 juin, continuons de construire dans l'unité le nécessaire rapport de force pour être entendu et obtenir satisfaction.**

UFAS CGT  
case 538  
263 rue de Paris  
93100 Montreuil  
Tel : 01.55.82.87.81

FNAS FO  
7 passage Tenaille  
75014 Paris  
Tel : 01.40.52.85.80

Paris, le 19 juin 2018